INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 décembre 2023, à 18 h 00, à la salle du conseil, située au 195 rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

MM :	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot,	Conseiller
Mmes :	Alice	Lenoir,	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Monsieur Jean Doyon, conseiller est absent.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.0 ADMINISTRATION
3.1 ADOPTION DU BUDGET
3.2 MODE DE DIFFUSION DU BUDGET ADOPTÉ
4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte sous la présidence de monsieur Laurent Laverdière, maire et. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

23-12-277

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉ PAR madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER l'ordre du jour portant exclusivement sur l'adoption du budget.

Formules d'Affaires (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-12-278

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE 1ER JANVIER 2024 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Directrice-générale à donné avis public de la tenue de la présente séance extraordinaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 et suivants du Code Municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉ PAR madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ;

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 soient acceptées telles que décrites ci-dessous :

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	1 291 817 $
Paiement tenant lieu de taxes	92 961 $
Autres revenus – Sources locales	144 300$
Transferts de droits & entente	712 157 $
TOTAL :	**2 241 235 $**
DÉPENSES	
Administration générale	392 959 $
Sécurité publique	179 494 $
Transport	657 454$
Hygiène du milieu	428 995 $
Santé et bien-être	3 800 $
Aménagement, urb. & développement	68 069$
Loisirs et culture	187 552 $
Frais de financement	93 912 $
Remboursement du capital de la dette	229 000 $
Dépenses d'investissement en Immobilisations	0,00 $
TOTAL :	**2 241 235 $**

ADOPTÉE

23-12-279

MODE DE DIFFUSION DU BUDGET ADOPTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité à l'obligation de diffusé à sa population le budget adopté;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alice Lenoir , APPUYÉ PAR monsieur Michaël Mailhot ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent

DE PUBLIER le budget adopté dans le journal le Réveil du mois de février 2024.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

23-12-280
N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉ PAR Michaël Mailhot ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

DE LEVER la séance à 18h32

ADOPTÉE

EN SIGNANT LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL, le maire est réputé avoir signée chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin,
Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution
ou annotation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 décembre 2023, à 18 h 15, à la salle du conseil, située au 195 rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

MM :	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot,	Conseiller
M^{mes} :	Alice	Lenoir,	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Monsieur Jean Doyon conseiller est absent

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte sous la présidence de monsieur Laurent Laverdière, maire et. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

23-12-281

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michaël Mailhot , ET APPUYÉ PAR monsieur Dominic Gonthier et à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'il fut donné;

23-12-282

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI)

Le plan triennal d'immobilisation nous permet de voir les projets à court et moyen terme de la municipalité. Il détermine d'ailleurs son coût approximatif, ainsi que les différentes subventions du gouvernement provincial et fédéral que nous pourrons obtenir avec le montant approximatif de l'aide prévue dans les mois et années à venir.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024 – 2025 – 2026

ADMINISTRATION (BUREAU MUNICIPAL)

Projet (Par priorité)	2024	2025	2026
Achat ordinateurs (Maire et eau potable)	3 000,00 $		
*Mise à jour du système			15 000,00$

INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Projet (Par priorité)	2024	2025	2026
Habit de pompier (2 habits par année)	5 000$	5 000$	5 000$
Achat d'appareil respiratoire	7 500$		
Entretien des camions	5 000$	5 000$	5 000$
Survie-mobile	1 000$	1030$	1 060$

VOIRIE

Projet (Par priorité)	2024	2025	2026	Moyen de financement
Réfection du Rang St-Isidore	Estimé Budgétaire 3 669 182,77$			Si accepté 70% MTQ et 30% par la municipalité

HYGIÈNE DU MILIEU (EAU POTABLE/USÉE & GESTION DES DÉCHETS)

Projet (Par priorité)	2024	2025	2026	Moyen de financement
Acquisition de bac brun	Estimé 89 036,64			Si accepté 50% de subvention pour les bacs à usage résidentiel et le reste sera facturé aux citoyens en 2025 et le commerciale 100% par le commerce

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

AUTRES (LOISIRS – BIBLIOTHÈQUE – MADA)

Projet (Par priorité)	2024	2025	2026	Moyen de financement
Mini-gym Caméras de surveillances et porte avec clé magnétique :	6 392,28$			80% pacte rural FFR-2 :5 113,82$ et 20% par la Municipalité :1278,46$
Achat de 2 appareils pour le mini-gym	4 246,75$			80% pacte rural FFR-2 :3 397,40$ et 20% par la Municipalité :849,35$
Système de caméras pour la zone neutre (bureau municipal)	2 223,14$			80% pacte rural :1 778,51$ et 20% par la Municipalité :444,63$
Pumptrack (phase 1)	271 781,70$	Phase 2 Terrain de basket		En attente de réponse pour diverses subvention 20% payable par la Municipalité ou par des dons 80% par l'obtention de diverses subventions

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉ PAR madame Alice Lenoir et à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation (PTI) tel qu'il est présenté ET d'en faire les suivis dans les prochaines réunions du conseil municipal.

ADOPTÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

23-12-283 N° de résolution ou annotation

MODE DE DIFFUSION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ADOPTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité à l'obligation de diffusé à sa population le programme triennal d'immobilisation adopté;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier , APPUYÉ PAR monsieur Michaël Mailhot ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent

DE PUBLIER le programme triennal d'immobilisation adopté dans le journal le Réveil du mois de février 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

23-12-284

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alice Lenoir , ET APPUYÉ PAR monsieur Michaël Mailhot et à l'unanimité des conseiller présents,

De levée la séance. Il est 19 h

ADOPTÉ

EN SIGNANT LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière
Maire

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 décembre 2023, à 18 h 15, à la salle du conseil, située au 195 rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

MM :	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot,	Conseiller
Mmes :	Alice	Lenoir,	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Monsieur Jean Doyon conseiller est absent

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte sous la présidence de monsieur Laurent Laverdière, maire et. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

23-12-285

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, ET APPUYÉ PAR monsieur Dominic Gonthier et à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'il fut donné;

23-12-286

ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du conseil, totalisant un montant de 99 839,62$.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du conseil. (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

23-12-287

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Roy, ET APPUYÉ PAR monsieur Michaël Mailhot et à l'unanimité des conseiller présents,

De levée la séance. Il est18 h 54.

ADOPTÉ

EN SIGNANT LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière
Maire

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorière